

ANNÉE UNIVERSITAIRE 2026/2027 RÈGLEMENT DES ÉTUDES Bachelor Universitaire de Technologie Informatique

(Conformément à l'arrêté du 6 décembre 2019 et à l'arrêté du 15 avril 2022 (PN B.U.T.))

ASSIDUITÉ :

Art. 1 En application de l'art. 4.2 de l'annexe 1 de l'arrêté du 15 avril 2022, l'assiduité à toutes les activités pédagogiques organisées dans le cadre de la formation est obligatoire. Les sanctions prévues dans le règlement intérieur de l'IUT peuvent être appliquées si nécessaire.

Art. 2 Les absences

Art. 2.1 Procédure à suivre en cas d'absence

Pour les étudiants en formation initiale (hors alternance) :

En cas d'absence, l'étudiant doit impérativement informer le secrétariat le jour même. **Sans cette information l'absence ne pourra en aucun cas être justifiée.**

L'étudiant doit ensuite déposer auprès du secrétariat Informatique un justificatif d'absence écrit au plus tard dans les 48 heures à compter du début de l'absence.

Au vu du justificatif, la direction du département appréciera la validité ou non de l'absence. Ci-dessous, une liste non-exhaustive.

	Motifs d'absence	Justificatifs
Absences justifiées	Maladie Journée d'appel à la défense Épreuve du permis de conduire Hospitalisation Intervention chirurgicale Décès Congé gynécologique	Certificat médical Convocation Convocation Certificat Certificat Avis de décès Attestation UGA
Absences injustifiées	Problème de véhicule ou de réveil Problème personnel Maladie sans certificat médical	

Tout faux ou usage de faux pourra entraîner des sanctions règlementaires pouvant aller jusqu'à la défaillance dans la ressource ou SAE concernée et/ou un dépôt de plainte au pénal.

Pour les alternants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, et stagiaires de la formation continue, l'étudiant doit informer l'employeur et le secrétariat et fournir un justificatif dans les 48h à compter du début de l'absence. La justification d'une absence sera appréciée selon le droit du travail en vigueur.

Pour les alternants, les modalités sont précisées dans les livrets de l'alternance. Pour les stagiaires de formation continue, elles sont disponibles auprès du service formation continue.

Art. 2.2 Les exclusions d'étudiants dans le cadre d'une ressource ou d'une SAÉ seront traitées comme une absence non justifiée.

Art. 2.3 Les conséquences des absences

Les règles suivantes s'appliquent à tous les étudiants : étudiants en formation initiale, en alternance ou en formation continue.

- en cas d'absence injustifiée à une évaluation dans une ressource ou SAÉ, l'étudiant pourra se voir attribuer la note de 0/20 à l'ensemble de la ressource ou SAÉ ;
- en cas d'absence justifiée à une évaluation, l'étudiant pourra se voir proposer un seul rattrapage par évaluation. En cas d'absence au rattrapage, l'étudiant se verra attribuer la note de 0/20 à l'ensemble de la ressource ou SAÉ ;
- en cas de deux absences non justifiées dans une ressource ou SAÉ, l'étudiant pourra se voir attribuer la note de 0/20 à l'ensemble de la ressource ou SAÉ.
- dans le cas où un étudiant totalise 50% ou plus d'absences injustifiées dans une ressource ou SAÉ encadrée, l'étudiant est convoqué par la direction du département à un entretien. À l'issue de cet entretien, l'étudiant pourra être déclaré défaillant.
- une exclusion potentielle par le directeur de l'IUT est envisageable à partir de 10 demi-journées ou 40 heures d'absences injustifiées par semestre (cf. règlement intérieur).

Art. 3 Des aménagements d'emploi du temps et de contrôle de connaissances et de compétences pourront être proposés aux étudiants :

- en situation de handicap ;
- sportifs ou artistes de haut niveau ;
- engagés dans la vie active (salarié, entrepreneur), citoyenne, universitaire ou associative.

Les étudiants souhaitant bénéficier de ces aménagements devront se signaler auprès du *Service des Publics à Besoins Spécifiques* (SPBS) via le site web de l'université (menu *Vie étudiante*) dans les périodes adaptées permettant une prise en compte de leur demande.

la mise en œuvre des aménagements incombe quant à elle au département, sur la base des recommandations émises par le SPBS ou le centre de santé jeunes et le *Service Accueil Handicap* (SAH).

CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES :

Art. 4 Le contrôle continu des connaissances et des compétences est assuré par chaque enseignant, dans la ressource ou SAÉ qui le concerne, selon des modalités laissées à son initiative.

Toutefois, pour tout enseignement assuré par plusieurs enseignants, il conviendra d'unifier le système de contrôle, dans le cadre de cette ressource ou SAÉ.

Chaque enseignant (ou groupe d'enseignants) devra transmettre les modalités du système adopté à la direction du département.

Dans l'hypothèse où les diverses options apparaîtraient incompatibles, le chef de département statuera en dernier ressort.

Art. 5 Pour chaque ressource et SAÉ, au moins une note finale de 0 à 20 points est attribuée à chaque étudiant.

Cette dernière tient compte de l'ensemble des notes obtenues dans la ressource et/ou SAÉ durant la période.

Art. 6 En cas de circonstances exceptionnelles, les épreuves en présentiel pourront être transformées en épreuves à distance.

UTILISATION DE DISPOSITIFS CONNECTÉS :

- Art. 7** Les ordinateurs, téléphones portables ou montres connectées doivent être éteints et rangés dans les sacs pendant tous les cours (CM, TD, TP, SAÉ) sous peine de sanction (sauf autorisation explicite de l'enseignant responsable ou aménagement particulier).
Il en va de même pour tout dispositif connecté pendant les épreuves de contrôle de connaissances et de compétences où tout contrevenant pourra être convoqué devant la section disciplinaire du conseil académique de l'université Grenoble Alpes.
- Art. 7 bis** Pour la réalisation de travaux académiques (devoirs, essais, rapports, mémoires, ...) et l'évaluation des apprentissages (contrôles terminaux, contrôles continus, mémoires, ...), les étudiants doivent produire une réflexion personnelle, que le travail soit individuel ou collectif, et montrer leurs capacités d'analyse et de rédaction. Le respect des principes fondamentaux de l'intégrité académique, tels que l'authenticité et l'originalité d'un travail, s'impose aux étudiants.
L'utilisation de l'intelligence artificielle générative est proscrite sauf mention explicite de l'enseignant responsable et dans les limites qu'il autorise.
Lorsque l'utilisation d'outils d'intelligence artificielle générative est autorisée, les éléments de la copie qui en sont issus devront être signalés comme tout emprunt ou citation d'une source externe.
Le non-respect de la mention d'intelligence artificielle générative comme source est assimilable à un plagiat. Dans le cadre d'un travail pédagogique ou d'une évaluation, il est constitutif d'une fraude et pourra également faire l'objet d'une procédure disciplinaire.

VALIDATION DU PARCOURS DE FORMATION (cf. annexe 1 de l'arrêté du 15 avril 2022) :

- Art. 8** Le *Bachelor Universitaire de Technologie* s'obtient soit par acquisition de chaque unité d'enseignement constitutive, soit par application des modalités de compensation. Le bachelor universitaire de technologie obtenu par l'une ou l'autre voie confère la totalité des 180 crédits européens.
Une unité d'enseignement est définitivement acquise et capitalisable dès lors que la moyenne obtenue à l'ensemble « pôle ressources » et « SAÉ » est égale ou supérieure à 10. L'acquisition de l'unité d'enseignement emporte l'acquisition des crédits européens correspondants.
À l'intérieur de chaque unité d'enseignement, le poids relatif des éléments constitutifs, soit des pôles « pôle ressources » et « SAÉ », varie dans un rapport de 40 à 60%. En troisième année ce rapport peut toutefois être apprécié sur l'ensemble des deux unités d'enseignement d'une même compétence.
La validation des deux UE du niveau d'une compétence emporte la validation de l'ensemble des UE du niveau inférieur de cette même compétence.
- Art. 9** La compensation s'effectue au sein de chaque unité d'enseignement ainsi qu'au sein de chaque regroupement cohérent d'UE.
Seules les UE se référant à un même niveau d'une même compétence peuvent ensemble constituer un regroupement cohérent. Des UE se référant à des niveaux de compétence différents ou à des compétences différentes ne peuvent pas appartenir à un même regroupement cohérent. Aucune UE ne peut appartenir à plus d'un regroupement cohérent.
Au sein de chaque regroupement cohérent d'UE, la compensation est intégrale. Si une UE n'a pas été acquise en raison d'une moyenne inférieure à 10, cette UE sera acquise par compensation si et seulement si l'étudiant a obtenu la moyenne au regroupement cohérent auquel l'UE appartient.

- Art. 10** La poursuite d'études dans un semestre pair d'une même année est de droit pour tout étudiant. La poursuite d'études dans un semestre impair est possible si et seulement si l'étudiant a obtenu :
- la moyenne à plus de la moitié des regroupements cohérents d'UE ;
 - et une moyenne égale ou supérieure à 8 sur 20 à chaque regroupement cohérent d'UE.
- La poursuite d'études dans le semestre 5 nécessite de plus la validation de toutes les UE des semestres 1 et 2 dans les conditions de validation des points 4.3 et 4.4 de l'annexe 1 de l'arrêté du 15 avril 2022, ou par décision de jury.
- Durant la totalité du cursus conduisant au bachelor universitaire de technologie, l'étudiant peut être autorisé à redoubler une seule fois chaque semestre dans la limite de 4 redoublements. Le directeur de l'IUT peut autoriser un redoublement supplémentaire en cas de force majeure dûment justifiée et appréciée par ses soins. Tout refus d'autorisation de redoubler est pris après avoir entendu l'étudiant à sa demande. Il doit être motivé et assorti de conseils d'orientation.
- Art. 11** Le jury présidé par le directeur de l'IUT délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par l'étudiant. Il se réunit chaque semestre pour se prononcer sur la progression des étudiants, la validation des unités d'enseignement, l'attribution du diplôme universitaire de technologie au terme de l'acquisition des 120 premiers crédits européens du cursus et l'attribution de la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie ».

ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS ET DISPOSITIONS PARTICULIÈRES :

Art. 12 Stages en entreprise :

a) Stages obligatoires évalués :

Le stage contribue à la professionnalisation de l'étudiant et à la validation des compétences du Bachelor Universitaire de Technologie.

Les stages sont répartis selon le calendrier suivant : 8 à 12 semaines les 4 premiers semestres ; 12 à 16 semaines la dernière année, dans la limite de 22 à 26 semaines sur l'ensemble du BUT. La direction du département décidera les modalités de mise en œuvre par année.

L'encadrement des stages est assuré par les membres de l'équipe pédagogique en coordination avec l'organisme d'accueil. Cet encadrement recouvre en particulier la validation des missions, le suivi régulier du stagiaire et son évaluation.

Les modalités d'organisation de ce stage font l'objet d'une convention écrite avec l'entreprise d'accueil.

Avec l'accord du responsable pédagogique, il est possible de valider une expérience au titre d'un stage via un contrat pédagogique : service civique et expérience professionnelle.

Le stage peut se dérouler à l'étranger. Pour cela, l'étudiant a l'obligation de prendre contact au préalable avec le service des relations internationales pour s'assurer de la faisabilité administrative et de l'adéquation avec les exigences pédagogiques de l'ensemble des partenaires.

b) Stage facultatif :

Un stage non crédité, à l'initiative d'un étudiant peut, sous réserve de l'accord pédagogique du responsable de formation et sous condition d'un suivi pédagogique, être envisagé dans le cadre de la formation en plus des stages prévus au programme, sous réserve qu'il ne se déroule pas pendant les heures d'enseignement et qu'il fasse l'objet d'une restitution et d'une évaluation. Un, ou des, stages non crédités, ne peuvent excéder 70h cumulées (équival. 2 semaines à temps plein) par année universitaire. Une convention de stage est établie pour chaque période de stage.

Art. 13 Alternance :

Les modalités d'organisation de l'alternance font l'objet d'une contractualisation (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation et calendrier associé) entre l'organisme d'accueil, l'étudiant alternant et l'IUT de Valence.

Le suivi des alternants est assuré par les membres de l'équipe pédagogique en coordination avec l'organisme d'accueil et fait l'objet d'une évaluation annuelle.

Art. 14 Projet tutoré :

D'un volume total de **600** heures sur les trois années de B.U.T., les projets tutorés sont des axes structurants de la professionnalisation de l'étudiant en ce qu'ils participent de l'acquisition des compétences du référentiel du Bachelor Universitaire de Technologie et du parcours associé.

En cohérence avec l'approche par compétences, les projets tutorés sont des éléments essentiels et fondamentaux du pôle « Situation d'Apprentissage et d'Évaluation » (SAÉ) des UE de chaque semestre.

L'enseignant responsable s'engage en début de projet tutoré ou de SAÉ à présenter précisément les modalités d'évaluation. Les étudiants devront être informés de toute modification en cours de projet ou SAÉ.

Ces projets peuvent comporter des périodes de travail en autonomie.

Art. 15 Possibilité de mobilité internationale

La 3^e année du BUT Informatique, parcours *Réalisation d'applications : conception, développement, validation* est proposée aux étudiants du département en mobilité internationale.

Le service Relations Internationales (RI) est à la disposition des étudiants pour les renseigner sur cette possibilité.

Les étudiants de 2^e année intéressés devront postuler au plus tard en octobre selon des modalités à voir avec le service RI.

Dans le cadre de leur candidature, les postulants devront identifier, avec l'aide des référents RI et du département, des cours à suivre à l'international qui correspondent au référentiel de leur parcours de BUT de 3^e année sur lequel ils seront évalués (compétences).

Cette mobilité est conditionnée à l'accord préalable du chef de département, de la DGD-DIT, et de l'université d'accueil à l'étranger. Le choix de l'université proposée à chaque étudiant se fera au regard de sa motivation, de ses résultats académiques, et de la cohérence de cette mobilité avec son projet pédagogique et professionnel.

Les étudiants retenus signeront un contrat pédagogique (*learning agreement*). Ce contrat pédagogique précise l'université d'accueil, la nature des UE suivies, les obligations de l'étudiant en échange et les modalités de transcription des notes.

Une fois au sein de l'Université internationale partenaire pour suivre leurs cours, ces étudiants seront encadrés à distance par un enseignant tuteur de l'IUT selon des modalités précisées par le service RI.

Les résultats des évaluations des cours suivis seront transmis à l'IUT de Valence par chaque université partenaire. La transcription des notes se fera sur la base de grilles de conversion de notes, établies par l'IUT et consultables auprès des relations internationales. Puis ces notes feront l'objet d'un travail de correspondance vers le référentiel du BUT3 (compétences) qui sera effectué par le département. Toutes ces notes feront l'objet d'une délibération en jury, ce qui permettra par la suite la production de relevé(s) de notes et résultats officiel(s).

Art. 16 Bonifications :

a) À chaque semestre, des matières facultatives pourront donner droit à des bonifications sur la note finale des unités d'enseignements.

Les services interuniversitaires de l'UGA sur Valence proposent chaque semestre aux étudiants des cours facultatifs de sport via le *Service Interuniversitaire des Activités Physiques et Sportives* (SIUAPS) et des cours facultatifs de langues étrangères via le *Service Des Langues* (SDL). Une fois que l'étudiant a fait le choix de s'y inscrire, l'assiduité est obligatoire. L'évaluation de ces cours peut donner lieu à bonification, l'étudiant verra sa note finale augmenter de :

- 0,125 point s'il a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20 et inférieure à 12/20 ;
- 0,15 point s'il a obtenu une note supérieure ou égale à 12/20 et inférieure à 14/20 ;
- 0,175 point s'il a obtenu une note supérieure ou égale à 14/20 et inférieure à 16/20 ;
- 0,2 point s'il a obtenu une note supérieure ou égale à 16/20.

NB : Ces matières facultatives devront être suivies impérativement en dehors des heures de cours obligatoires à l'IUT (sport et LV optionnelle)

La LV optionnelle ne peut correspondre à la LV1 ou LV2 suivie par l'étudiant au cours de son cursus.

Un étudiant étranger recruté par le processus Campus France ou par l'intermédiaire de l'ADIUT, ne pourra choisir un cours de LV optionnelle qui correspondrait à sa langue maternelle. Il pourra, cependant, s'inscrire en LV optionnelle ou en langue de renforcement ou de soutien.

b) Afin de valoriser l'engagement significatif d'un étudiant reconnu par les instances de l'université Grenoble Alpes (cf. <https://www.univ-grenoble-alpes.fr/formation/modalites-de-formation/amenagement-d-etudes-pour-les-etudiants-a-besoins-specifiques/amenagement-d-etudes-pour-les-etudiants-a-besoins-specifiques-576535.kjsp>) comme étant étudiant sportif et/ou artiste de haut niveau, l'IUT met en place une bonification de 0,4 point sur chaque unité d'enseignement à chaque semestre, à condition que le référent culturel et/ou sportif encadrant l'étudiant ne signale à l'équipe pédagogique aucun problème lié à son assiduité dans son activité culturelle ou sportive.

c) Afin de valoriser l'engagement significatif d'élus dans une instance universitaire, l'université met en place une bonification dont le barème est voté en *Commission Formation et Vie Universitaire* (CFVU).

Les instances éligibles et le barème d'attribution de cette bonification sont consultables sur deux documents en annexe.

NB : Le cumul des bonifications obtenues au titre des alinéas a), b) et c) ne peut excéder 0,5 point supplémentaire sur la note finale des unités d'enseignement de chaque semestre.

Art. 17 En coordination avec les enseignements d'anglais, les étudiants passent une certification en langue anglaise en 2^e année selon les modalités définies par le département. Ce passage de certification pourra donner lieu à une note qui pourra être incluse dans la ressource correspondante.

L'IUT ne finance qu'une seule certification en langue anglaise par étudiant au cours de sa scolarité.

Art. 18 Tout étudiant issu du BUT ayant fait le choix de l'alternance et n'ayant pas trouvé de contrat d'alternance à l'issue des 3 mois (-1 jour) réglementaires à compter du début de la formation (date de rentrée), devra suivre le même parcours en formation initiale.

Il devra alors effectuer un stage selon les modalités définies par la direction du département (voir article 12).

UNITÉS D'ENSEIGNEMENT, RESSOURCES & SAÉ :

- Art. 19** Aux semestres 1 et 2 les différentes ressources et SAÉ font l'objet d'un contrôle continu intégral et sont regroupées dans 12 *Unités d'Enseignement* (UE) définies dans les *Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences* (MCCC) ci-jointes.
- Art. 20** Aux semestres 3 et 4 les différentes ressources et SAÉ font l'objet d'un contrôle continu intégral et sont regroupées dans 12 *Unités d'Enseignement* (U.E.) définies dans les *Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences* (MCCC) ci-jointes.
- Art. 21** Aux semestres 5 et 6 les différentes ressources et SAÉ font l'objet d'un contrôle continu intégral et sont regroupées dans 6 *Unités d'Enseignement* (U.E.) définies dans les *Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences* (MCCC) ci-jointes.

Approuvé par le Conseil de Département,
le 6 mai 2026

Le Chef de département Informatique,
Damien Genthial



Composante : IUT de Valence

Diplôme : BUT Mention/Spécialité : Informatique Année : BUT1 Régime de formation : Formation initiale Modalités de formation : Présentiel Responsable de la formation : Clément Raïevsky Responsable d'année : Sylvain Charenso										Code diplôme : LXBINF2 Code VDI : 101 Code étape : LXB1IN Code VET : 211									
Eléments communs		UNITES D'ENSEIGNEMENT ET MODULES	Nb d'heures (*)	dont CM (*)	dont TD (*)	dont TP (*)	dont Proj ets (*)	Crédits	Coef	Contrôle des Connaissances									
avec d'autres parcours (modalité)	dans ce même parcours (modalité)									Session unique									
										Contrôle continu	%	Note /							
Lesquels?	autre(s) UE où l'élément est mobilisé	SEMESTRE 1																	
		Compétence 1 : Réaliser un développement d'application																	
		UE 1.1 : Développer des applications informatiques simples	156					5	100	E/O	100	20							
		Pôle Ressources UE 1.1	137																
	1.2	R1.01 : Initiation au développement	89	21	21	47	0		42	E/O	100	20							
	1.5 / 1.6	R1.02 : Développement d'interfaces web	21	2	3	16	0		12	E/O	100	20							
	1.3 / 1.6	R1.10 : Anglais	27	8	10	9	0		6	E/O	100	20							
		Pôle SAÉ UE 1.1	19																
		S1.01 : Implémentation d'un besoin client	19	2	2	3	12		40	E/O	100	20							
	1.2/1.3/1.4/1.5/1.6	P1.01 : Démarche portfolio (non évalué ce semestre)	4	0	1	0	3		0										
		Compétence 2 : Optimiser des applications informatiques																	
		UE 1.2 : Appréhender et construire des algorithmes	189					5	100	E/O	100	20							
		Pôle Ressources UE 1.2	166																
	1.1	R1.01 : Initiation au développement	89	21	21	47	0		24	E/O	100	20							
	1.3	R1.03 : Introduction à l'architecture des ordinateurs	20	5	8	7	0		6	E/O	100	20							
	1.4	R1.06 : Mathématiques discrètes	36	13	14	9	0		15	E/O	100	20							
		R1.07 : Outils mathématiques fondamentaux	21	6	6	9	0		15	E/O	100	20							
		Pôle SAÉ UE 1.2	23																
		S1.02 : Comparaison d'approches algorithmiques	23	6		5	12		40	E/O	100	20							
	1.1/1.3/1.4/1.5/1.6	P1.01 : Démarche portfolio (non évalué ce semestre)	4	1			3		0										
		Compétence 3 : Administrer des systèmes informatiques communicants complexes																	
		UE 1.3 : Installer et configurer un poste de travail	118					5	100	E/O	100	20							
		Pôle Ressources UE 1.3	98																
	1.2	R1.03 : Introduction à l'architecture des ordinateurs	20	5	8	7	0		21	E/O	100	20							
		R1.04 : Introduction aux systèmes d'exploitation et à leur fonctionnement	24	4	2	18	0		21	E/O	100	20							
	1.1 / 1.6	R1.10 : Anglais	27	8	10	9	0		12	E/O	100	20							
	1.5 / 1.6	R1.11 : Bases de la communication	27	8	10	9	0		6	E/O	100	20							
		Pôle SAÉ UE 1.3	20																
		S1.03 : Installation d'un poste pour le développement	20	2	2	4	12		40	E/O	100	20							
	1.1/1.2/1.4/1.5/1.6	P1.01 : Démarche portfolio (non évalué ce semestre)	4	0	1	0	3		0										
		Compétence 4 : Gérer des données de l'information																	
		UE 1.4 : Concevoir et mettre en place une base de données à partir d'un cahier des charges client	125					5	100	E/O	100	20							
		Pôle Ressources UE 1.4	102																
		R1.05 : Introduction aux bases de données et SQL	44	10	12	22	0		36	E/O	100	20							
	1.2	R1.06 : Mathématiques discrètes	36	13	14	9	0		18	E/O	100	20							
	1.6	R1.09 : Introduction à l'économie durable et numérique	22	8	10	4	0		6	E/O	100	20							
		Pôle SAÉ UE 1.4	23																
		S1.04 : Création d'une base de données	23	3	4	4	12		40	E/O	100	20							
	1.1/1.2/1.3/1.5/1.6	P1.01 : Démarche portfolio (non évalué ce semestre)	4	0	1	0	3		0										
		Compétence 5 : Conduire un projet																	
		UE 1.5 : Identifier les besoins métiers des clients et des utilisateurs	97					5	100	E/O	100	20							
		Pôle Ressources UE 1.5	79																
	1.1 / 1.6	R1.02 : Développement d'interfaces web	21	2	3	16	0		18	E/O	100	20							
	1.6	R1.08 : Introduction à la gestion des organisations	31	10	12	9	0		27	E/O	100	20							
	1.3 / 1.6	R1.11 : Bases de la communication	27	8	10	9	0		15	E/O	100	20							
		Pôle SAÉ UE 1.5	18																
		S1.05 Recueil de besoins	18	1	2	3	12		40	E/O	100	20							
	1.1/1.2/1.3/1.4/1.6	P1.01 : Démarche portfolio (non évalué ce semestre)	4	0	1	0	3		0										
		Compétence 6 : Collaborer au sein d'une équipe informatique																	
		UE 1.6 : Identifier ses aptitudes pour travailler dans une équipe	159					5	100	E/O	100	20							
		Pôle Ressources UE 1.6	143																
	1.1/1.5	R1.02 : Développement d'interfaces web	21	2	3	16	0		5	E/O	100	20							
	1.5	R1.08 : Introduction à la gestion des organisations	31	10	12	9	0		11	E/O	100	20							
	1.4	R1.09 : Introduction à l'économie durable et numérique	22	8	10	4	0		11	E/O	100	20							
	1.1/1.3	R1.10 : Anglais	27	8	10	9	0		11	E/O	100	20							
	1.3 / 1.5	R1.11 : Bases de la communication	27	8	10	9	0		11	E/O	100	20							
		R1.12 : Projet professionnel et personnel	15	5	6	4	0		11	E/O	100	20							
		Pôle SAÉ UE 1.6	16																
		S1.06 : Découverte de l'environnement économique et écologique	16	1	1	2	12		40	E/O	100	20							
	1.1/1.2/1.3/1.4/1.5	P1.01 : Démarche portfolio (non évalué ce semestre)	4	0	1	0	3		0										
* Les volumes horaires sont donnés à titre indicatif, et sont susceptibles de modification																			
E/O : écrit et/ou oral																			
Approuvé par le conseil du département le 10/07/2026																			
Approuvé par le conseil de l'IUT de Valence le 25/08/2026																			
Approuvé par le conseil de l'EUT le 01/09/2026																			

* Les volumes horaires sont donnés à titre indicatif, et sont susceptibles de modification

E/O : écrit et/ou oral

Approuvé par le conseil du département le 10/07/2026

Approuvé par le conseil de l'IUT de Valence le 25/08/2026

Approuvé par le conseil de l'EUT le 01/09/2026

Composante : IUT de Valence

Diplôme : BUT Mention/Spécialité : Informatique Année : BUT1 Régime de formation : Formation initiale Modalités de formation : Présentiel Responsable de la formation : Clément Raïevsky Responsable d'année : Sylvain Charenso										Code diplôme : LXBINF2 Code VDI : 101 Code étape : LXB1IN Code VET : 211									
Eléments communs		UNITES D'ENSEIGNEMENT ET MODULES	Nb d'heures (*)	dont CM (*)	dont TD (*)	dont TP (*)	dont Proj ets (*)	Crédits	Coef	Contrôle des Connaissances									
avec d'autres parcours (modalité)	dans ce même parcours (modalité)									Session unique									
										Contrôle continu	%	Note /							
Lesquels?	autre(s) UE où l'élément est mobilisé	SEMESTRE 2 - 1ère ANNÉE																	
		Compétence 1 : Réaliser un développement d'application								E/O	100	20							
		Rappel UE 1.1						5	100	E/O	100	20							
		UE 2.1 : Développer des applications informatiques simples	167					5	100	E/O	100	20							
		Pôle Ressources UE 2.1	130																
	2.2	R2.01 : Développement orienté objets	50	10	15	25	0	0	21	E/O	100	20							
	2.5 / 2.6	R2.02 : Développement d'applications avec IHM	35	7	8	20	0	0	21	E/O	100	20							
	2.5	R2.03 : Qualité de développement	20	2	3	15	0	0	12	E/O	100	20							
	2.3 / 2.5 / 2.6	R2.13 : Communication technique	25	7	10	8	0	0	6	E/O	100	20							
		Pôle SAÉ UE 2.1	37																
		S2.01 : Développement d'une application	29	2	4	7	16		38	E/O	100	20							
	2.2/2.3/2.4/2.5/2.6	P2.01 : Démarche portfolio	8	2	1	1	4		2	E/O	100	20							
		Compétence 2 : Optimiser des applications informatiques								E/O	100	20							
		Rappel UE 1.2						5	100	E/O	100	20							
		UE 2.2 : Appréhender et construire des algorithmes	154					5	100	E/O	100	20							
		Pôle Ressources UE 2.2	116																
	2.1	R2.01 : Développement orienté objets	50	10	15	25	0		15	E/O	100	20							
	2.3	R2.04 : Communication et fonctionnement bas niveau	25	5	10	10	0		12	E/O	100	20							
	2.5	R2.07 : Graphes	29	6	10	13	0		21	E/O	100	20							
		R2.09 : Méthodes numériques	12	2	2	8	0		12	E/O	100	20							
		Pôle SAÉ UE 2.2	38																
		S2.02 : Exploration algorithmique d'un problème	30	3	4	7	16		38	E/O	100	20							
	2.1/2.3/2.4/2.5/2.6	P2.01 : Démarche portfolio	8	2	1	1	4		2	E/O	100	20							
		Compétence 3 : Administrer des systèmes informatiques communicants complexes								E/O	100	20							
		Rappel UE 1.3						5	100	E/O	100	20							
		UE 2.3 : Installer et configurer un poste de travail	128					5	100	E/O	100	20							
		Pôle Ressources UE 2.3	92																
	2.2	R2.04 : Communication et fonctionnement bas niveau	25	5	10	10	0		36	E/O	100	20							
		R2.05 : Introduction aux services réseaux	17	4	5	8	0		15	E/O	100	20							
	2.4 / 2.5 / 2.6	R2.12 : Anglais	25	7	10	8	0		6	E/O	100	20							
	2.1 / 2.5 / 2.6	R2.13 : Communication technique	25	7	10	8	0		3	E/O	100	20							
		Pôle SAÉ UE 2.3	36																
		S2.03 : Installation de services réseau	28	4	4	4	16		38	E/O	100	20							
	2.1/2.2/2.4/2.5/2.6	P2.01 : Démarche portfolio	8	2	1	1	4		2	E/O	100	20							
		Compétence 4 : Gérer des données de l'information								E/O	100	20							
		Rappel UE 1.4						5	100	E/O	100	20							
		UE 2.4 : Concevoir et mettre en place une base de données à partir d'un cahier des charges client	144					5	100	E/O	100	20							
		Pôle Ressources UE 2.4	108																
		R2.06 : Exploitation d'une base de données	33	4	4	25	0		30	E/O	100	20							
		R2.08 : Outils numériques pour les statistiques descriptives	12	2	2	8	0		12	E/O	100	20							
	2.5	R2.10 : Introduction à la gestion des systèmes d'information	38	10	15	13	0		12	E/O	100	20							
	2.3 / 2.5 / 2.6	R2.12 : Anglais	25	7	10	8	0		6	E/O	100	20							
		Pôle SAÉ UE 2.4	36																
		S2.04 : Exploitation d'une base de données	28	2	2	8	16		38	E/O	100	20							
	2.1/2.2/2.3/2.5/2.6	P2.01 : Démarche portfolio	8	2	1	1	4		2	E/O	100	20							
		Compétence 5 : Conduire un projet								E/O	100	20							
		Rappel UE 1.5						5	100	E/O	100	20							
		UE 2.5 : Identifier les besoins métiers des clients et des utilisateurs	206					5	100	E/O	100	20							
		Pôle Ressources UE 2.5	172																
	2.1 / 2.6	R2.02 : Développement d'applications avec IHM	35	7	8	20	0		3	E/O	100	20							
	2.1	R2.03 : Qualité de développement	20	2	3	15	0		6	E/O	100	20							
	2.2	R2.07 : Graphes	29	6	10	13	0		6	E/O	100	20							
	2.4	R2.10 : Introduction à la gestion des systèmes d'information	38	10	15	13	0		30	E/O	100	20							
	2.3 / 2.4 / 2.6	R2.12 : Anglais	25	7	10	8	0		6	E/O	100	20							
	2.1 / 2.3 / 2.6	R2.13 : Communication technique	25	7	10	8	0		9	E/O	100	20							
		Pôle SAÉ UE 2.5	34																
		S2.05 : Gestion d'un projet	26	2	4	4	16		38	E/O	100	20							
	2.1/2.2/2.3/2.4/2.6	P2.01 : Démarche portfolio	8	2	1	1	4		2	E/O	100	20							
		Compétence 6 : Collaborer au sein d'une équipe informatique								E/O	100	20							
		Rappel UE 1.6						5	100	E/O	100	20							
		UE 2.6 : Identifier ses aptitudes pour travailler dans une équipe	148					5	100	E/O	100	20							
		Pôle Ressources UE 2.6	118																
	2.1 / 2.5	R2.02 : Développement d'applications avec IHM	35	7	8	20	0		4	E/O	100	20							
		R2.11 : Introduction au droit	17	7	10	0	0		17	E/O	100	20							
	2.3 / 2.4 / 2.5	R2.12 : Anglais	25	7	10	8	0		17	E/O	100	20							
	2.1 / 2.3 / 2.5	R2.13 : Communication technique	25	7	10	8	0		11	E/O	100	20							
		R2.14 : Projet professionnel et personnel	16	3	10	3	0		11	E/O	100	20							
		Pôle SAÉ UE 2.6	30																
		S2.06 : Organisation d'un travail d'équipe	22	2	2	2	16		38	E/O	100	20							
	2.1/2.2/2.3/2.4/2.5	P2.01 : Démarche portfolio	8	2	1	1	4		2	E/O	100	20							
* Les volumes horaires sont donnés à titre indicatif, et sont susceptibles de modification																			
E/O : écrit et/ou oral																			
Approuvé par le conseil du département le 10/07/2026																			
Approuvé par le conseil de l'IUT de Valence le 25/08/2026																			
Approuvé par le conseil de l'EUT le 01/09/2026																			

* Les volumes horaires sont donnés à titre indicatif, et sont susceptibles de modification

E/O : écrit et/ou oral

Approuvé par le conseil du département le 10/07/2026

Approuvé par le conseil de l'IUT de Valence le 25/08/2026

Approuvé par le conseil de l'EUT le 01/09/2026

Composante : IUT de Valence

Diplôme : BUT		Code diplôme : LXBINF2										
Mention/Spécialité : Informatique		Code VDI : 112										
Parcours A : Réalisation d'applications : conception, développement, validation		Code étape : LXB2RA										
Année : BUT2		Code VET : 221										
Régime de formation : Formation initiale												
Modalités de formation : Présentiel												
Responsable de la formation : Clément Raëvsky												
Responsable d'année : Sylvain Charenso												
Eléments communs		UNITES D'ENSEIGNEMENT ET MODULES	Nb d'heures (*)	dont CM (*)	dont TD (*)	dont TP (*)	dont Proj ets (*)	Crédits	Coef	Contrôle des Connaissances		
avec d'autres parcours (modalité)	dans ce même parcours (modalité)									Session unique		
										Contrôle continu	%	Note /
Lesquels?	autre(s) UE où l'élément est mobilisé	SEMESTRE 3										
		Compétence 1 : Réaliser un développement d'application										
		UE 3.1 : Partir des exigences et aller jusqu'à une application complète	299					5	100	E/O	100	20
		Pôle Ressources UE 3.1	100									
	3.2 / 3.3 / 3.4	R3.01 : Développement web	33	4	4	25	0		15	E/O	100	20
	3.2	R3.02 : Développement efficace	16	4	4	8	0		10	E/O	100	20
	3.2 / 3.5	R3.03 : Analyse	16	4	4	8	0		12	E/O	100	20
	3.5 / 3.6	R3.04 : Qualité de développement	40	8	8	24	0		15	E/O	100	20
	3.4 / 3.5	R3.11 : Droit des contrats et du numérique	28	8	20	0	0		8	E/O	100	20
		Pôle SAÉ UE 3.1	199									
	3.2/3.3/3.4/3.5/3.6	S3.A.01 : Développement d'une application	199	10	35	34	120		40	E/O	100	20
	3.2/3.3/3.4/3.5/3.6	P3.01 : Démarche portfolio (non évalué ce semestre)	8	1	1	1	5		0			
		Compétence 2 : Optimiser des applications informatiques										
		UE 3.2 : Sélectionner les algorithmes adéquats pour répondre à un problème donné	353					5	100	E/O	100	20
		Pôle Ressources UE 3.2	154									
	3.1 / 3.3 / 3.4	R3.01 : Développement web	33	4	4	25	0		5	E/O	100	20
	3.1	R3.02 : Développement efficace	16	4	4	8	0		13	E/O	100	20
	3.1 / 3.5	R3.03 : Analyse	16	4	4	8	0		5	E/O	100	20
	3.3	R3.06 : Architecture des réseaux	16	4	4	8	0		5	E/O	100	20
	3.4	R3.08 : Probabilités	29	10	12	7	0		17	E/O	100	20
	3.3 / 3.4	R3.09 : Cryptographie et sécurité	20	4	4	12	0		10	E/O	100	20
	3.3 / 3.5 / 3.6	R3.12 : Anglais	24	4	12	8	0		5	E/O	100	20
		Pôle SAÉ UE 3.2	199									
	3.1/3.3/3.4/3.5/3.6	S3.A.01 : Développement d'une application	199	10	35	34	120		40	E/O	100	20
	3.1/3.3/3.4/3.5/3.6	P3.01 : Démarche portfolio (non évalué ce semestre)	8	1	1	1	5		0			
		Compétence 3 : Administrer des systèmes informatiques communicants complexes										
		UE 3.3 : Déployer des services dans une architecture réseau	316					5	100	E/O	100	20
		Pôle Ressources UE 3.3	117									
	3.1 / 3.2 / 3.4	R3.01 : Développement web	33	4	4	25	0		5	E/O	100	20
		R3.05 : Programmation système	24	6	6	12	0		22	E/O	100	20
	3.2	R3.06 : Architecture des réseaux	16	4	4	8	0		18	E/O	100	20
	3.2 / 3.4	R3.09 : Cryptographie et sécurité	20	4	4	12	0		10	E/O	100	20
	3.2 / 3.5 / 3.6	R3.12 : Anglais	24	4	12	8	0		5	E/O	100	20
		Pôle SAÉ UE 3.3	199									
	3.1/3.2/3.4/3.5/3.6	S3.A.01 : Développement d'une application	199	10	35	34	120		40	E/O	100	20
	3.1/3.2/3.4/3.5/3.6	P3.01 : Démarche portfolio (non évalué ce semestre)	8	1	1	1	5		0			
		Compétence 4 : Gérer des données de l'information										
		UE 3.4 : Optimiser une base de données, interagir avec une application et mettre en œuvre la sécurité	369					5	100	E/O	100	20
		Pôle Ressources UE3.4	170									
	3.1 / 3.2 / 3.3	R3.01 : Développement web	33	4	4	25	0		10	E/O	100	20
		R3.07 : SQL dans un langage de programmation	28	6	6	16	0		25	E/O	100	20
	3.2	R3.08 : Probabilités	29	10	12	7	0		5	E/O	100	20
	3.2 / 3.3	R3.09 : Cryptographie et sécurité	20	4	4	12	0		5	E/O	100	20
	3.5 / 3.6	R3.10 : Management des systèmes d'information	32	12	12	8	0		10	E/O	100	20
	3.1 / 3.5	R3.11 : Droit des contrats et du numérique	28	8	20	0	0		5	E/O	100	20
		Pôle SAÉ UE 3.4	199									
	3.1/3.2/3.3/3.5/3.6	S3.A.01 : Développement d'une application	199	10	35	34	120		40	E/O	100	20
	3.1/3.2/3.3/3.5/3.6	P3.01 : Démarche portfolio (non évalué ce semestre)	8	1	1	1	5		0			
		Compétence 5 : Conduire un projet										
		UE 3.5 : Appliquer une démarche de suivi de projet en fonction des besoins métiers des clients et des utilisateurs	363					5	100	E/O	100	20
		Pôle Ressources UE3.5	164									
	3.1 / 3.2	R3.03 : Analyse	16	4	4	8	0		10	E/O	100	20
	3.1 / 3.6	R3.04 : Qualité de développement	40	8	8	24	0		8	E/O	100	20
	3.4 / 3.6	R3.10 : Management des systèmes d'information	32	12	12	8	0		18	E/O	100	20
	3.1 / 3.4	R3.11 : Droit des contrats et du numérique	28	8	20	0	0		10	E/O	100	20
	3.2 / 3.3 / 3.6	R3.12 : Anglais	24	4	12	8	0		7	E/O	100	20
	3.6	R3.13 : Communication professionnelle	24	4	12	8	0		7	E/O	100	20
		Pôle SAÉ UE 3.5	199									
	3.1/3.2/3.3/3.4/3.6	S3.A.01 : Développement d'une application	199	10	35	34	120		40	E/O	100	20
	3.1/3.2/3.3/3.4/3.6	P3.01 : Démarche portfolio (non évalué ce semestre)	8	1	1	1	5		0			
		Compétence 6 : Collaborer au sein d'une équipe informatique										
		UE 3.6 : Situer son rôle et ses missions au sein d'une équipe informatique	332					5	100	E/O	100	20
		Pôle Ressources UE 3.6	133									
	3.1 / 3.5	R3.04 : Qualité de développement	40	8	8	24	0		5	E/O	100	20
	3.4 / 3.5	R3.10 : Management des systèmes d'information	32	12	12	8	0		16	E/O	100	20
	3.2 / 3.3 / 3.5	R3.12 : Anglais	24	4	12	8	0		8	E/O	100	20
	3.5	R3.13 : Communication professionnelle	24	4	12	8	0		16	E/O	100	20
		R3.14 : Projet personnel et professionnel	13	4	4	5	0		15	E/O	100	20
		Pôle SAÉ UE 3.6	199									
	3.1/3.2/3.3/3.4/3.5	S3.A.01 : Développement d'une application	199	10	35	34	120		40	E/O	100	20
	3.1/3.2/3.3/3.4/3.5	P3.01 : Démarche portfolio (non évalué ce semestre)	8	1	1	1	5		0			

* Les volumes horaires sont donnés à titre indicatif, et sont susceptibles de modification

E/O : écrit et/ou oral

Approuvé par le conseil du département le 10/07/2026

Approuvé par le conseil de l'IUT de Valence le 25/08/2026

Approuvé par le conseil de l'EUT le 01/09/2026

Composante : IUT de Valence

Diplôme : BUT Mention/Spécialité : Informatique Parcours A : Réalisation d'applications : conception, développement, validation Année : BUT2 Régime de formation : Formation initiale Modalités de formation : Présentiel Responsable de la formation : Clément Raïevsky Responsable d'année : Sylvain Charensol										Code diplôme : LXBINF2 Code VDI : 112 Code étape : LXB2RA Code VET : 221									
Éléments communs		UNITES D'ENSEIGNEMENT ET MODULES	Nb d'heures (*)	dont CM (*)	dont TD (*)	dont TP (*)	dont Projets (*)	Crédits	Coef	Contrôle des Connaissances									
avec d'autres parcours (modalité)	dans ce même parcours (modalité)									Session unique									
										Contrôle continu	%	Note /							
Lesquels?	autre(s) UE où l'élément est mobilisé	SEMESTRE 4 - 2ème ANNÉE																	
		Compétence 1 : Réaliser un développement d'application								E/O	100	20							
		Rappel UE 3.1						5	100	E/O	100	20							
		UE 4.1 : Partir des exigences et aller jusqu'à une application complète	194					5	100	E/O	100	20							
		Pôle Ressources UE 4.1	106																
	4.3 / 4.6	R4.01 : Architecture logicielle	42	9	12	0	21		20	E/O	100	20							
	4.5	R4.02 : Qualité de développement	18	2	3	0	13		10	E/O	100	20							
	4.2 / 4.4 / 4.5	R4.A.10 : Complément web	23	3	3	0	17		10	E/O	100	20							
	4.2 / 4.4 / 4.5	R4.A.11 : Développement pour applications mobiles	23	3	3	0	17		10	E/O	100	20							
		Pôle SAE UE 4.1	88																
	4.2/4.3/4.4/4.5/4.6	S4.A.01 : Développement d'une application complexe	82	8	8	21	45		15	E/O	100	20							
	4.2/4.3/4.4/4.5/4.6	S4.St : Stage		0	0	0	0		30	E/O	100	20							
	4.2/4.3/4.4/4.5/4.6	P4.01 : Démarche portfolio	6	1	0	5	0		5	E/O	100	20							
		Compétence 2 : Optimiser des applications informatiques								E/O	100	20							
		Rappel UE 3.2						5	100	E/O	100	20							
		UE 4.2 : Sélectionner les algorithmes adéquats pour répondre à un problème donné	199					5	100	E/O	100	20							
		Pôle Ressources UE 4.2	111																
		R4.04 : Méthodes d'optimisation	13	2	1	0	10		14	E/O	100	20							
	4.6	R4.05 : Anglais	17	6	7	0	4		5	E/O	100	20							
	4.5	R4.A.09 : Management avancé des systèmes d'information	22	6	7	0	9		5	E/O	100	20							
	4.1 / 4.4 / 4.5	R4.A.10 : Complément web	23	3	3	0	17		6	E/O	100	20							
	4.1 / 4.4 / 4.5	R4.A.11 : Développement pour applications mobiles	23	3	3	0	17		6	E/O	100	20							
		R4.A.12 : Automates et langages	13	5	5	0	3		14	E/O	100	20							
		Pôle SAE UE 4.2	88																
	4.1/4.3/4.4/4.5/4.6	S4.A.01 : Développement d'une application complexe	82	8	8	21	45		15	E/O	100	20							
	4.1/4.3/4.4/4.5/4.6	S4.St : Stage		0	0	0	0		30	E/O	100	20							
	4.1/4.3/4.4/4.5/4.6	P4.01 : Démarche portfolio	6	1	0	5	0		5	E/O	100	20							
		Compétence 3 : Administrer des systèmes informatiques communicants complexes								E/O	100	20							
		Rappel UE 3.3						5	100	E/O	100	20							
		UE 4.3 : Déployer des services dans une architecture réseau	152					5	100	E/O	100	20							
		Pôle Ressources UE4.3	64																
	4.1 / 4.6	R4.01 : Architecture logicielle	42	9	12	0	21		16	E/O	100	20							
		R4.A.08 : Virtualisation	22	6	7	0	9		34	E/O	100	20							
		Pôle SAE UE 4.3	88																
	4.1/4.2/4.4/4.5/4.6	S4.A.01 : Développement d'une application complexe	82	8	8	21	45		15	E/O	100	20							
	4.1/4.2/4.4/4.5/4.6	S4.St : Stage		0	0	0	0		30	E/O	100	20							
	4.1/4.2/4.4/4.5/4.6	P4.01 : Démarche portfolio	6	1	0	5	0		5	E/O	100	20							
		Compétence 4 : Gérer des données de l'information								E/O	100	20							
		Rappel UE 3.4						5	100	E/O	100	20							
		UE 4.4 : Optimiser une base de données, interagir avec une application et mettre en œuvre la sécurité	169					5	100	E/O	100	20							
		Pôle Ressources UE 4.4	81																
		R4.03 : Qualité et au-delà du relationnel	18	4	5	0	9		23	E/O	100	20							
	4.6	R4.06 : Communication interne	17	6	7	0	4		7	E/O	100	20							
	4.1 / 4.2 / 4.5	R4.A.10 : Complément web	23	3	3	0	17		10	E/O	100	20							
	4.1 / 4.2 / 4.5	R4.A.11 : Développement pour applications mobiles	23	3	3	0	17		10	E/O	100	20							
		Pôle SAE UE 4.4	88																
	4.1/4.2/4.3/4.5/4.6	S4.A.01 : Développement d'une application complexe	82	8	8	21	45		15	E/O	100	20							
	4.1/4.2/4.3/4.5/4.6	S4.St : Stage		0	0	0	0		30	E/O	100	20							
	4.1/4.2/4.3/4.5/4.6	P4.01 : Démarche portfolio	6	1	0	5	0		5	E/O	100	20							
		Compétence 5 : Conduire un projet								E/O	100	20							
		Rappel UE 3.5						5	100	E/O	100	20							
		UE 4.5 : Appliquer une démarche de suivi de projet en fonction des besoins métiers des clients et des utilisateurs	174					5	100	E/O	100	20							
		Pôle Ressources UE 4.5	86					0											
	4.1	R4.02 : Qualité de développement	18	2	3	0	13		13	E/O	100	20							
	4.2	R4.A.09 : Management avancé des systèmes d'information	22	6	7	0	9		27	E/O	100	20							
	4.1 / 4.2 / 4.4	R4.A.10 : Complément web	23	3	3	0	17		5	E/O	100	20							
	4.1 / 4.2 / 4.4	R4.A.11 : Développement pour applications mobiles	23	3	3	0	17		5	E/O	100	20							
		Pôle SAE UE 4.5	88																
	4.1/4.2/4.3/4.4/4.6	S4.A.01 : Développement d'une application complexe	82	8	8	21	45		15	E/O	100	20							
	4.1/4.2/4.3/4.4/4.6	S4.St : Stage		0	0	0	0		30	E/O	100	20							
	4.1/4.2/4.3/4.4/4.6	P4.01 : Démarche portfolio	6	1	0	5	0		5	E/O	100	20							
		Compétence 6 : Collaborer au sein d'une équipe informatique								E/O	100	20							
		Rappel UE 3.6						5	100	E/O	100	20							
		UE 4.6 : Situer son rôle et ses missions au sein d'une équipe informatique	173					5	100	E/O	100	20							
		Pôle Ressources UE 4.6	85																
	4.1 / 4.3	R4.01 : Architecture logicielle	42	9	12	0	21		5	E/O	100	20							
	4.2	R4.05 : Anglais	17	6	7	0	4		16	E/O	100	20							
	4.4	R4.06 : Communication interne	17	6	7	0	4		16	E/O	100	20							
		R4.07 : Projet personnel et professionnel	9	4	5	0	0		13	E/O	100	20							
		Pôle SAE UE 4.6	88																
	4.1/4.2/4.3/4.4/4.5	S4.A.01 : Développement d'une application complexe	82	8	8	21	45		15	E/O	100	20							
	4.1/4.2/4.3/4.4/4.5	S4.St : Stage		0	0	0	0		30	E/O	100	20							
	4.1/4.2/4.3/4.4/4.5	P4.01 : Démarche portfolio	6	1	0	5	0		5	E/O	100	20							
* Les volumes horaires sont donnés à titre indicatif, et sont susceptibles de modification																			
E/O : écrit et/ou oral																			
Approuvé par le conseil du département le 10/07/2026																			
Approuvé par le conseil de l'IUT de Valence le 25/08/2026																			
Approuvé par le conseil de l'EUT le 01/09/2026																			

* Les volumes horaires sont donnés à titre indicatif, et sont susceptibles de modification

E/O : écrit et/ou oral

Approuvé par le conseil du département le 10/07/2026

Approuvé par le conseil de l'IUT de Valence le 25/08/2026

Approuvé par le conseil de l'EUT le 01/09/2026

Année universitaire : 2026-2027

Composante : IUT de Valence

[illegible]

E/O : écrit et/ou oral

Approuvé par le conseil du département le 10/07/2026

Approuvé par le conseil de l'IUT de Valence le 25/08/2026

Approuvé par le conseil de l'EUT le 01/09/2026

Année universitaire : 2026-2027

Composante : IUT de Valence

Diplôme : BUT Mention/Spécialité : Informatique Parcours A : Réalisation d'applications : conception, développement, validation Année : BUT3 Régime de formation : Formation en alternance Modalités de formation : Présentiel Responsable de la formation : Clément Raïevsky Responsable d'année : Sylvain Charensoï						Code diplôme : LXBINF2 Code VDI : 113 Code étape : LXB3RV Code VET : 234					
Eléments communs		UNITES D'ENSEIGNEMENT ET MODULES	Nb d'heures (*)	dont CM/ TD (*)	dont TP (*)	dont Proj ets (*)	Crédits	Coef	Contrôle des Connaissances		
avec d'autres parcours (modalité)	dans ce même parcours (modalité)								Session unique		
									Contrôle continu	%	Note /
Lesquels?	autre(s) UE où l'élément est mobilisé	SEMESTRE 6 - 3ème ANNÉE									
		Compétence 1 : Réaliser un développement d'application							E/O	100	20
		Rappel UE 5.1					10	100	E/O	100	20
		UE 6.1 : Adapter des applications sur un ensemble de supports (embarqué, web, mobile, IoT...)	112				10	100	E/O	100	20
		Pôle Ressources UE 6.1	43								
	6.2 / 6.6	R6.A.05 : Développement avancé	23	13	10			22	E/O	100	20
	6.2	R6.A.06 : Maintenance applicative	20	11	9			18	E/O	100	20
		Pôle SAÉ UE 6.1	69								
	6.2 / 6.6	S6.A.01 : Évolution d'une application existante	62	14	3	45		10	E/O	100	20
	6.2 / 6.6	S6.A.AI : Alternance						45	E/O	100	20
	6.2 / 6.6	P6.A.01 : Démarche portfolio	7	2	0	5		5	E/O	100	20
		Compétence 2 : Optimiser des applications informatiques							E/O	100	20
		Rappel UE 5.2					10	100	E/O	100	20
		UE 6.2 : Analyser et optimiser des applications	112				10	100	E/O	100	20
		Pôle Ressources UE 6.2	43								
	6.1 / 6.6	R6.A.05 : Développement avancé	23	13	10			22	E/O	100	20
	6.1	R6.A.06 : Maintenance applicative	20	11	9			18	E/O	100	20
		Pôle SAÉ UE 6.2	69								
	6.1 / 6.6	S6.A.01 : Évolution d'une application existante	62	14	3	45		10	E/O	100	20
	6.1 / 6.6	S6.A.AI : Alternance						45	E/O	100	20
	6.1 / 6.6	P6.A.01 : Démarche portfolio	7	2	0	5		5	E/O	100	20
		Compétence 6 : Collaborer au sein d'une équipe informatique							E/O	100	20
		Rappel UE 5.6					10	100	E/O	100	20
		UE 6.6 : Manager une équipe informatique	132				10	100	E/O	100	20
		Pôle Ressources UE 6.6	63								
		R6.01 : Initiation à l'entrepreneuriat	12	12	0			12	E/O	100	20
		R6.02 : Droit du numérique et de la propriété intellectuelle	12	12	0			12	E/O	100	20
		R6.03 : Communication : organisation et diffusion de l'information	8	8	0			7	E/O	100	20
		R6.04 : Projet personnel et professionnel	8	8	0			7	E/O	100	20
	6.1 / 6.2	R6.A.05 : Développement avancé	23	13	10			2	E/O	100	20
		Pôle SAÉ UE 6.6	69								
	6.1 / 6.2	S6.A.01 : Évolution d'une application existante	62	14	3	45		10	E/O	100	20
	6.1 / 6.2	S6.A.AI : Alternance						45	E/O	100	20
	6.1 / 6.2	P6.A.01 : Démarche portfolio	7	2	0	5		5	E/O	100	20

* Les volumes horaires sont donnés à titre indicatif, et sont susceptibles de modification

E/O : écrit et/ou oral

Approuvé par le conseil du département le 10/07/2026

Approuvé par le conseil de l'IUT de Valence le 25/08/2026

Approuvé par le conseil de l'EUT le 01/09/2026

	Libellés
Compétences	Compétence 1 : Réaliser un développement d'application
	Compétence 2 : Optimiser des applications informatiques
	Compétence 3 : Administrer des systèmes informatiques
	Compétence 4 : Gérer des données de l'information
	Compétence 5 : Conduire un projet
	Compétence 6 : Collaborer au sein d'une équipe informati

Approuvé par le conseil du département le mercredi 06/05/2026

Approuvé par le conseil de l'IUT de Valence le 23/06/2026

Approuvé par le conseil de l'EUT le 01/09/2026

Année universitaire : 2026-2027

Responsable de la formation	Clément Raïevsky
Direction études 1A	Sylvain Charensol
Direction études 2A	Sylvain Charensol
Direction études 3A	Sylvain Charensol

Libellés

communicants complexes

Cumuls

Voir à partir de la page 14 du PN-ACD-INFO-A-v34.pdf

	Total ressources	377	
	Total	500	
	Total hors projet	425	111
	Semestre 1		CM
R1.01 : Initiation au développement	89		21
R1.02 : Développement d'interfaces web	21		2
R1.03 : Introduction à l'architecture des ordinateurs	20		5
R1.04 : Introduction aux systèmes d'exploitation et à leur fonctionnement	24		4
R1.05 : Introduction aux bases de données et SQL	44		10
R1.06 : Mathématiques discrètes	36		13
R1.07 : Outils mathématiques fondamentaux	21		6
R1.08 : Introduction à la gestion des organisations	31		10
R1.09 : Introduction à l'économie durable et numérique	22		8
R1.10 : Anglais	27		8
R1.11 : Bases de la communication	27		8
R1.12 : Projet professionnel et personnel	15		5
P1.01 : Démarche portfolio (non évalué ce semestre)	4		
S1.01 : Implémentation d'un besoin client	19		2
S1.02 : Comparaison d'approches algorithmiques	23		2
S1.03 : Installation d'un poste pour le développement	20		2
S1.04 : Création d'une base de données	23		3
S1.05 Recueil de besoins	18		1
S1.06 : Découverte de l'environnement économique et écologique	16		1

	Total ressources	343	
	Total	550	
	Total hors projet	425	93
	Semestre 3		CM
R3.01 : Développement web	33		4
R3.02 : Développement efficace	16		4
R3.03 : Analyse	16		4
R3.04 : Qualité de développement	40		8
R3.05 : Programmation système	24		6
R3.06 : Architecture des réseaux	16		4
R3.07 : SQL dans un langage de programmation	28		6
R3.08 : Probabilités	29		10
R3.09 : Cryptographie et sécurité	20		4
R3.10 : Management des systèmes d'information	32		12
R3.11 : Droit des contrats et du numérique	28		8
R3.12 : Anglais	24		4
R3.13 : Communication professionnelle	24		4
R3.14 : Projet personnel et professionnel	13		4
S3.A.01 : Développement d'une application	199		10
P3.01 : Démarche portfolio (non évalué ce semestre)	8		1

	Total ressources	292	
	Total	548	
	Total hors projet	348	95
	Semestre 5		CM

Cumuls

R5.01 : Initiation au management d'une équipe de projet informatique	13	6
R5.02 : Projet personnel et professionnel	8	4
R5.03 : Politique de communication	25	7
R5.A.04 : Qualité algorithmique	17	6
R5.A.05 : Programmation avancée	34	7
R5.A.06 : Sensibilisation à la programmation multimédia	12	2
R5.A.07 : Automatisation de la chaîne de production	12	2
R5.A.08 : Qualité de développement	26	6
R5.A.09 : Virtualisation avancée	17	6
R5.A.10 : Nouveaux paradigmes de base de données	36	10
R5.A.11 : Méthodes d'optimisation pour l'aide à la décision	13	6
R5.A.12 : Modélisations mathématiques	33	10
R5.A.13 : Économie durable et numérique	12	6
R5.A.14 : Anglais	34	6
S5.A.01 : Développement avancé	249	10
P5.A.01 : Démarche portfolio (non évalué ce semestre)	7	1

Cumuls

130	184	75	0
TD	TP	Projets	
21	47		
3	16		
8	7		
2	18		
12	22		
14	9		
6	9		
12	9		
10	4		
10	9		
10	9		
6	4		
1		3	
2	3	12	
4	5	12	
2	4	12	
4	4	12	
2	3	12	
1	2	12	

148	184	125	
TD	TP	Projets	
4	25		
4	8		
4	8		
8	24		
6	12		
4	8		
6	16		
12	7		
4	12		
12	8		
20			
12	8		
12	8		
4	5		
35	34	120	
1	1	5	

150	103	200	
TD	TP	Projets	

Cumuls

7		
4		
10	8	
7	4	
10	17	
2	8	
2	8	
7	13	
7	4	
15	11	
7		
15	8	
6		
25	3	
25	19	195
1		5

Cumuls

Voir page 59 du BUTInformatique-Annexe15.pdf

	Total ressources	354		
	Total	525		
	Total hors projet	425	93	135
	Semestre 2		CM	TD
P2.01 : Démarche portfolio	8	2		1
R2.01 : Développement orienté objets	50	10		15
R2.02 : Développement d'applications avec IHM	35	7		8
R2.03 : Qualité de développement	20	2		3
R2.04 : Communication et fonctionnement bas niveau	25	5		10
R2.05 : Introduction aux services réseaux	17	4		5
R2.06 : Exploitation d'une base de données	33	4		4
R2.07 : Graphes	29	6		10
R2.08 : Outils numériques pour les statistiques descriptives	12	2		2
R2.09 : Méthodes numériques	12	2		2
R2.10 : Introduction à la gestion des systèmes d'information	38	10		15
R2.11 : Introduction au droit	17	7		10
R2.12 : Anglais	25	7		10
R2.13 : Communication technique	25	7		10
R2.14 : Projet professionnel et personnel	16	3		10
S2.01 : Développement d'une application	29	2		4
S2.02 : Exploration algorithmique d'un problème	30	3		4
S2.03 : Installation de services réseau	28	4		4
S2.04 : Exploitation d'une base de données	28	2		2
S2.05 : Gestion d'un projet	26	2		4
S2.06 : Organisation d'un travail d'équipe	22	2		2

	Total ressources	237		
	Total	325		
	Total hors projet	275	65	
	Semestre 4		CM	TD
R4.01 : Architecture logicielle	42	9		12
R4.02 : Qualité de développement	18	2		3
R4.03 : Qualité et au-delà du relationnel	18	4		5
R4.04 : Méthodes d'optimisation	13	2		1
R4.05 : Anglais	17	6		7
R4.06 : Communication interne	17	6		7
R4.07 : Projet personnel et professionnel	9	4		5
R4.A.08 : Virtualisation	22	6		7
R4.A.09 : Management avancé des systèmes d'information	22	6		7
R4.A.10 : Complément web	23	3		3
R4.A.11 : Développement pour applications mobiles	23	3		3
R4.A.12 : Automates et langages	13	5		5
S4.A.01 : Développement d'une application complexe	82	8		8
S4.St : Stage	0			
P4.01 : Démarche portfolio	6	1		

	Total ressources	83		
	Total	152		
	Total hors projet	130	39	41
	Semestre 6		CM	TD

Cumuls

R6.01 : Initiation à l'entrepreneuriat	12	6	6
R6.02 : Droit du numérique et de la propriété intellectuelle	12	6	6
R6.03 : Communication : organisation et diffusion de l'informati	8	4	4
R6.04 : Projet personnel et professionnel	8	4	4
R6.A.05 : Développement avancé	23	6	7
R6.A.06 : Maintenance applicative	20	5	6
S6.A.01 : Évolution d'une application existante	62	7	7
S6.A.AI : Alternance	0		
P6.A.01 : Démarche portfolio	7	1	1

Cumuls

197	100
TP	Projets
1	4
25	
20	
15	
10	
8	
25	
13	
8	
8	
13	
8	
8	
3	
7	16
7	16
4	16
8	16
4	16
2	16

161	
TP	Projets
21	
13	
9	
10	
4	
4	
9	
9	
17	
17	
3	
45	21
	5

22	
TP	Projets

Cumuls

10	
9	
3	45
	5